Centre Info

La formation professionnelle aux PAYS-BAS

17,41 MILLIONS D'HABITANTS

810,25 MILLIARDS D'EUROS

1 701 EUROS

TOTAL TAUX CHÔMAGE 4,1 %

DÉCROCHAGE SCOLAIRE 7,5 %

DONNÉES EUROSTAT 2019 - SEPTEMBRE 2021

Le Royaume des Pays Bas est une monarchie constitutionnelle dotée d'un système parlementaire à deux chambres. Le pays est divisé administrativement en 12 provinces administratives et 496 municipalités qui sont chargées de l'administration des établissements scolaires publics. De plus, elles ont des prérogatives dans la lutte contre l'échec scolaire, la prévention de la déscolarisation précoce et la formation et réinsertion des chômeurs, ainsi que dans la planification de l'éducation des adultes et des programmes d'intégration pour les immigrés.

La filière professionnelle initiale est prédominante dans le système éducatif secondaire au Pays Bas. Les élèves ont la possibilité de s'orienter dès le premier cycle du secondaire dans des programmes dits « préprofessionnel ». En 2019, la part des élèves inscrits dans ces programmes au premier cycle de l'enseignement secondaire était de 53 %. Au deuxième cycle du secondaire, elle était de 68 %. En outre, 47 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont issus de programmes d'enseignement professionnel.

Cette publication bénéficie d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du réseau Euroguidance.

Commission européenne

euro | guidance

Rédaction et conception
Centre Inffo

VUE D'ENSEMBLE

L'enseignement professionnel initial s'articule autour du premier et du deuxième cycle du secondaire dont l'offre est également accessible aux adultes :

- Au premier cycle de l'enseignement secondaire, l'offre est composée de cursus préprofessionnels au sein des écoles d'enseignement professionnel préparatoire (*Voorbereidend middelbaar beroepsonderwijs schools* – VMBO) qui mènent en quatre ans à des qualifications (EQF 1) permettant la poursuite des études.
- Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire propose des cursus professionnels qui permettent d'obtenir des qualifications de niveau EQF 1 (Entry level programmes), EQF 2 (Basic vocational programmes), EQF 3 (Professional education programmes) ou EQF 4 (Middle-management programmes) ouvrant l'accès au marché du travail ou à la poursuite des études post secondaires et supérieures.

Au post secondaire, les cursus de spécialisation débouchent en un an, sur des qualifications de niveau EQF 4. Par ailleurs, d'autres cursus professionnels sont accessibles au supérieur, tels que les Associate degree programmes (EQF 5, 2 ans), les Higher Bachelor programmes (EQF 6, 4 ans) et les Master professionnels.

L'apprentissage au Pays Bas est accessible à partir de la première année du deuxième cycle du secondaire, ce qui situe l'âge minimum pour y entrer à 16 ans. C'est une modalité d'accès à la qualification. L'apprenti signe un contrat de travail qui lui confère le statut d'employé. Il perçoit un salaire qui dépend de son âge, du niveau de qualification qu'offre son diplôme et du secteur dans lequel il exerce. Le salaire est pris en charge par l'employeur qui peut accéder à une subvention étatique (2 700 euro annuel / apprentis) et/ou sectorielle. Le rythme de l'alternance est d'un jour par semaine au sein de l'établissement scolaire et 4 jours au sein de l'entreprise. Aussi, au moins 60 % de la quotité horaire de la formation se déroule en entreprise. Tous les diplômes de la formation professionnelle du deuxième cycle du secondaire sont accessibles par l'apprentissage.

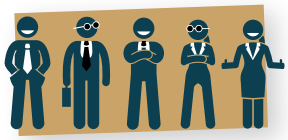

L'éducation des adultes au Pays-Bas relève des cursus du deuxième cycle du secondaire auxquels les adultes ont accès, de formations pour les demandeurs d'emploi avec des financement public de l'Organisme des régimes d'assurance des employés (*Uitvoeringsinstituut Werknemersverzekeringen* – UVW), et des formations auto-financées à l'initiative des individus. Ce secteur est stimulé d'une part, par la grande implication des partenaires sociaux qui créent des fonds de formation accessibles aux travailleurs de leur secteur de compétence, et d'autre part, par la possibilité pour les adultes d'accéder à la formation par apprentissage.

Enseignement et formation professionnels aux PAYS-BAS

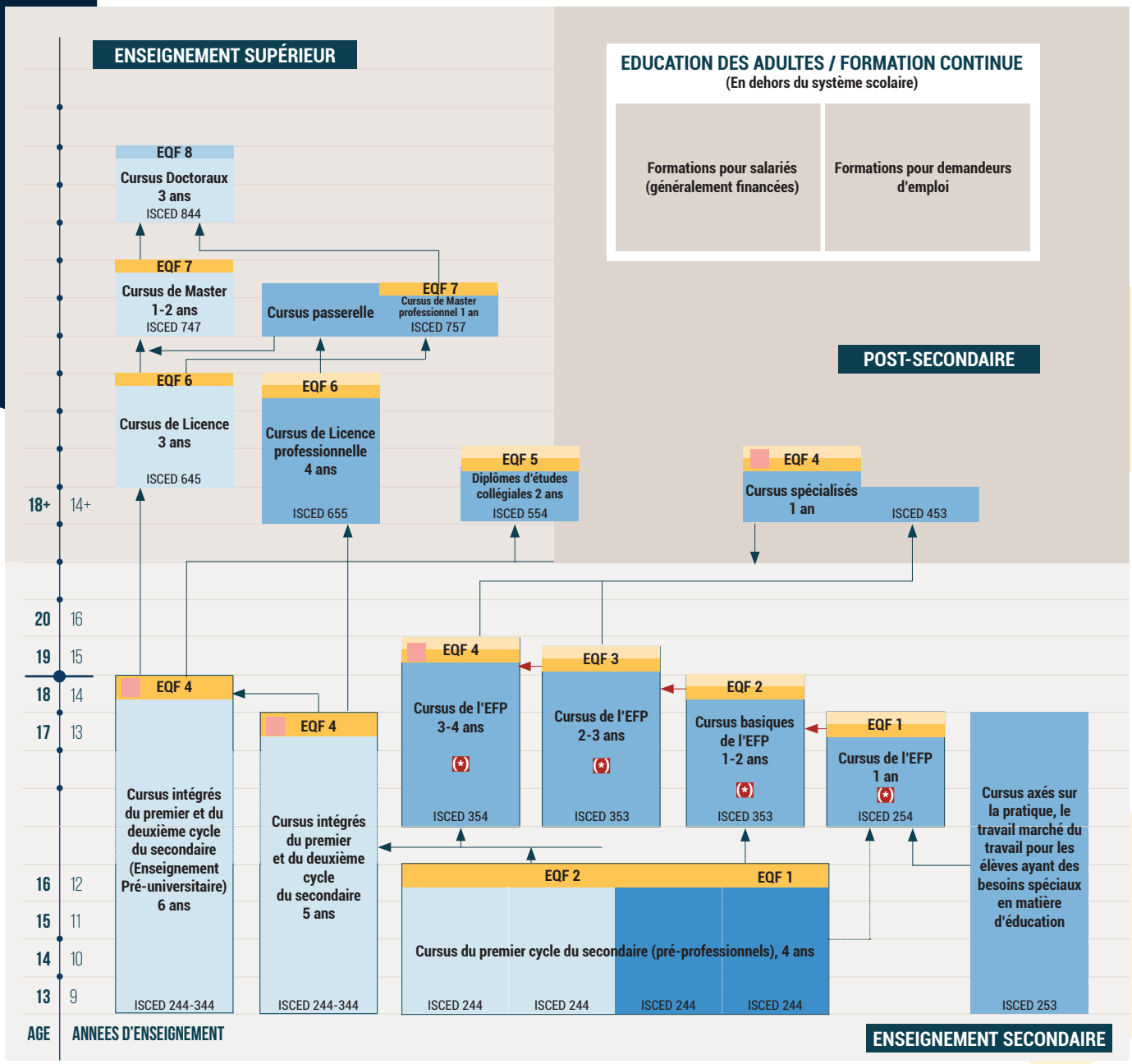

- Cursus d'enseignement général
- Cursus de l'EFP (Enseignement et formation professionnels)
- Cursus combinant l'EFP et Enseignement général
- Accessible aux adultes (à plein temps, temps partiel)
- Qualifications professionnelles reconnues
- Qualifications permettant la poursuite d'études N+1
- Progression possible
- Admission aux élèves de 16 ans au moins
- Durée de la formation liée aux acquis de l'apprenant
- Fin d'études obligatoire
- Cursus donnant accès à l'enseignement supérieur
- Tous les cursus de l'EFP du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont ouverts à l'apprentissage

SOURCE : CEDEFOP/REFERNET - SPOTLIGHT 2021

ZOOM

Les acteurs du système de la formation professionnelle au Pays Bas sont :

- L'Etat à travers le ministère de l'éducation qui fixe les règles (qualité, nombre de jours et d'heures d'études par an et qualifications du personnels enseignant applicables dans le secteur). Il est également responsable du financement. Le principe de la liberté d'enseignement donne aux écoles publiques et privées, la latitude de concevoir le contenu de la formation à dispenser. En vêtu de ce droit, ils peuvent également décider de la politique de formation des enseignants en leur sein et de l'adaptation de leur offre aux besoins régionaux dans la limite des règles établie par le ministère.
- L'Organisation de coopération pour l'enseignement, la formation professionnelle et le marché du travail (*Samenwerkingsorganisatie Beroepsonderwijs Bedrijfsleven - SBB*) qui assure la gouvernance opérationnelle du secteur en veillant à l'adaptation des qualifications au marché du travail au deuxième cycle du secondaire, en accréditant et conseillant les entreprises participant à la formation, etc.
- Les partenaires sociaux qui participent à la conception des politiques du secteur et à leur mise en œuvre.

Le financement de la formation professionnelle est assuré par le ministère de l'éducation à travers l'Agence exécutive pour l'éducation (*Dienst Uitvoering Onderwijs* - DUO). Cette agence peut financer directement les établissements de l'enseignement professionnel ou indirectement par l'intermédiaire des municipalités notamment pour soutenir des projets qui s'inscrivent dans le cadre de stratégies nationales (lutte contre le décrochage scolaire par exemple).
cf. supra : financement de l'apprentissage et de la formation des adultes par les entreprises et des fonds sectoriels dédiés.

- Vocational education and training in Europe – Netherlands : **https://www.cedefop.europa.eu/en/tools/vet-in-europe/systems/netherlands**
- Cedefop european database on apprenticeship schemes - Netherlands : **https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/apprenticeship-schemes/country-fiches/netherlands**
- National Education systems – Netherlands overview : **https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/netherlands_en**

Le marché de la formation professionnelle au Pays-Bas est principalement composé de deux types de prestataires :

- Les prestataires financés par les fonds publics soumis à une réglementation stricte (notamment en ce qui concerne la qualification des formateurs).
- Les prestataires privés, financés principalement par les achats des entreprises.

La validation des acquis est possible à tous les niveaux d'éducation et d'enseignement. Elle prend la forme soit de la validation pour le marché du travail (auquel cas l'intéressé reçoit un certificat attestant de sa capacité à exercer un métier dans un secteur donné) soit de la validation pour l'éducation qui permet au requérant de prétendre à une qualification nationale. C'est un processus supervisé par l'inspectorat de l'éducation.

Le cadre national des certifications au Pays-Bas comprend huit niveaux avec pour descripteurs de niveau les compétences, les savoirs, la responsabilité et l'autonomie.

L'assurance qualité au sein de l'enseignement secondaire est assurée par les prestataires de la formation professionnelle à travers une inspection interne (production de rapports sur la qualité et les résultats) et l'inspectorat de l'éducation à travers une inspection externe (suivi du respect des dispositions légales, des résultats, du processus éducatif etc.). L'organisme d'accréditation des Pays-Bas (*Nederlands-Vlaamse Accreditatieorganisatie* NVAO) a la charge de contrôler la qualité des établissements d'enseignement supérieur professionnel. Il accrédite les nouveaux programmes d'études et évalue les systèmes d'assurance qualité des établissements d'enseignement supérieur.

SPÉCIFICITÉS

- **Formation continue** : grande implication des partenaires sociaux dans le financement de la formation professionnelle continue à travers 85 fonds sectoriels finançant la formation des employés à travers la prise en charge des coûts de formation, des congés de formations etc.
- **Offre de formation professionnelle** : les actions de formation financées par les fonds publics sont généralement dispensées par de grands centres de formation régionaux ((Regionale Opleidingscentra-ROC) multisectoriels.